

CAP'PSE

FAIRE DE L'AGROÉCOLOGIE
DES ÉCO-SERVICES À BÉNÉFICES RÉCIPROQUES



ADHESION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE PSE

Retour d'expériences des agriculteurs



ADHESION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE PSE

Retour d'expérience des agriculteurs

Ce document a été rédigé dans le cadre du projet national des Chambres d'Agriculture CAP'PSE (2024-2025). Au cours du projet, les livrables qui concernent les agriculteurs ont été éprouvés directement à leur contact. Ainsi, un peu moins d'une centaine d'agriculteurs ont accepté de contribuer au projet au travers d'une quinzaine d'animations. Ces temps de travaux visaient, pour une thématique environnementale identifiée (biodiversité, climat, eau, risques incendies), à travailler à l'acculturation au dispositif, l'adhésion aux processus et aux mesures à engager et l'acceptabilité de ces mesures sous réserve d'ajustements.

Les résultats de ces séquences de co-développement ont été capitalisés. Le traitement et les analyses de ceux-ci sont détaillés dans cette synthèse. Ces résultats ont permis d'ajuster également le dispositif et notamment certains cahiers des charges de fiches mesures en fonction des retours obtenus.

1. Le projet CAP'PSE

Le projet national CAP'PSE¹ signifie **Capitaliser, Animer et Prospecter pour s'acculturer aux Paiements pour Services Environnementaux**.

Les PSE sont un moyen de répondre aux défis sociétaux, environnementaux, techniques et économiques, tout en maintenant ou développant la compétitivité des exploitations agricoles. Selon Sven WUNDER (2005), un PSE se définit comme « une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental défini (ou un usage des sols permettant d'assurer ce service) est « acheté » par un (au minimum) acquéreur à un (au minimum) fournisseur si, et seulement si, ce dernier sécurise la fourniture du service (conditionnalité) ». **Les PSE jouent un rôle important dans la transition écologique** car ils permettent **d'atténuer et de s'adapter au changement climatique**, de créer des chaînes **de valeur équitables tout en réduisant les Gaz à Effet de Serre (GES)** et de **valoriser et préserver l'agro-biodiversité**. Ce projet cible donc ces quatre enjeux : qualité et quantité d'eau, biodiversité, carbone et risques incendies.



CARBONE



BIODIVERSITÉ



RISQUES INCENDIES



EAU



Pour plus d'information sur le fonctionnement d'un PSE :

<https://www.youtube.com/watch?v=Fhf-SNTMjBQ>

Les Chambres d'Agriculture, par leurs connaissances des territoires, leur proximité avec les agriculteurs, leurs expertises techniques et leurs réseaux de partenaires territoriaux et scientifiques, contribuent à la structuration et au déploiement des PSE.

¹ Ce projet, mené entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2025, est financé par le Ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la Forêt. Il permet la mise en commun des connaissances, de les consolider et de les partager sur l'ensemble du réseau des Chambres d'Agriculture. Il est piloté par la Chambre d'Agriculture Grand-Est et réunit 17 Chambres d'Agriculture départementales et 9 Chambres d'Agriculture régionales.

2. Objectif et Méthodes

OBJECTIF :

Soucieux de développer des supports en adéquation avec la réalité de terrain, cette phase de consultation des agriculteurs avait pour objectif d'éprouver les livrables sur le terrain pour confirmer que les ressources développées sont complètes, cohérentes et adaptées. En cas de défaillance, cette confrontation a permis de revoir les ressources afin de résoudre les incohérences.

METHODE DE TRAVAIL :

- Création de **12 groupes d'agriculteurs** répartis selon différentes thématiques de PSE (biodiversité, qualité de l'eau, risques liés à l'eau, carbone et risques incendies) et différents secteurs géographiques de France métropolitaine.
- Construction de **formats de restitution uniformes** pour les retours des agriculteurs, organisés par séquence :
 - ⇒ **Séquence 1** : Qualité des supports d'animation,
 - ⇒ **Séquence 2** : Adhésion des agriculteurs aux fiches mesure,
 - ⇒ **Séquence 3** : Acceptabilité des agriculteurs aux fiches mesure.
- Mobilisation des groupes d'agriculteurs autour de la présentation des livrables CAP'PSE (supports d'animations et fiches mesures). Les conseillers en charge de ces groupes ont organisé plusieurs réunions, à l'issue desquelles les agriculteurs ont formulé leurs retours via des supports de restitution.
- **Capitalisation des retours des agriculteurs** par séquence d'animation et par thématique PSE. Les retours recueillis portent ainsi sur :
 - ⇒ **Les informations et l'acculturation aux PSE** au cours de l'animation (supports, témoignages d'agriculteurs, fonctionnement d'un PSE) et **le niveau de compréhension** des agriculteurs aux notions à retenir.
 - ⇒ **L'adhésion aux leviers d'action potentiels**. Face à la palette de leviers d'action mobilisables, les retours permettent d'identifier les pratiques auxquelles les agriculteurs adhèrent en fonction des services environnementaux visés.
 - ⇒ **L'acceptabilité d'engager les actions qui font sens**. Adhérer à l'idée ne se traduit pas systématiquement par une mise en œuvre. Les retours capitalisés permettent ainsi d'évaluer le lien dans les fiches entre ces notions ; et le cas échéant d'observer les ajustements et attentes de rémunération compensatoires.
- **Analyses des résultats** (présentés lors du webinaire de clôture du projet CAP'PSE).



12
Tests

88
Agriculteurs

66
Répondants à la séquence 1

88
Répondants à la séquence 2

62
Répondants à la séquence 3

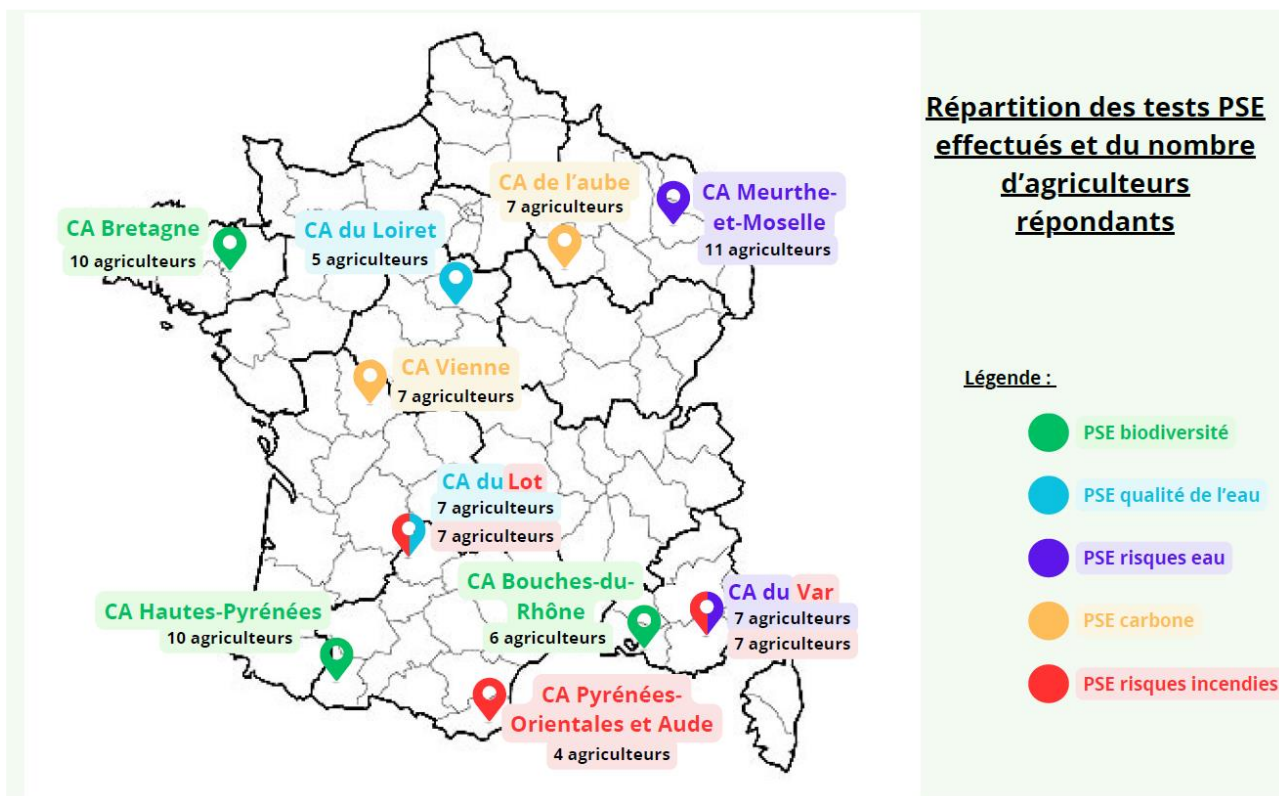


Figure 1. Répartition géographique des tests réalisés et du nombre d'agriculteurs associés à chaque test/type de PSE étudié (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau ou aux incendies, qualité de l'eau)

3. Adaptation et cohérence des ressources de l'animation

1. Qualité des supports d'animation aux agriculteurs

À la suite de la première séquence des ateliers, les supports et la durée d'animation consacrée à l'acculturation aux PSE sont jugés clairs, bien dimensionnés et adaptés pour l'ensemble des agriculteurs.

Comme présenté dans les figures ci-dessous, 90 % des agriculteurs jugent l'introduction et les généralités sur les PSE « très claires » (figure 1). Aucun agriculteur n'a indiqué qu'une des parties du support n'était « pas claire ».

Les résultats confirment également un bon dimensionnement du temps d'animation de cette séquence avec également 90 % des répondants qui jugent la durée suffisante.

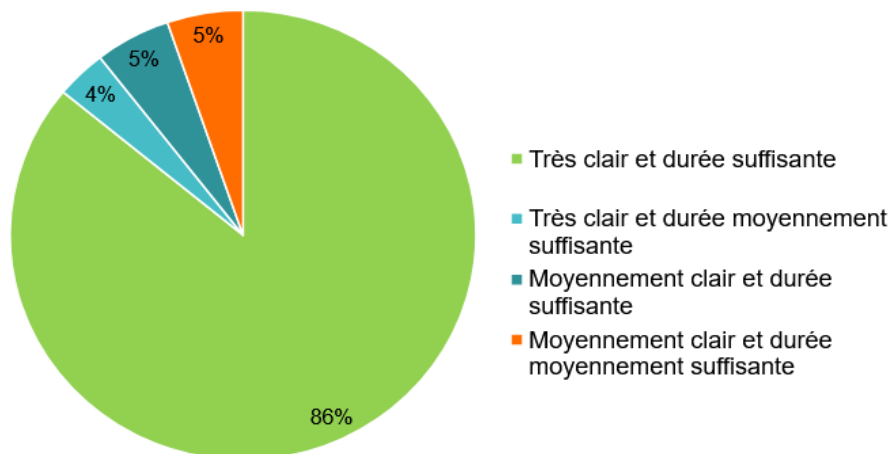


Figure 2. Appréciation de la qualité des supports de sensibilisation aux PSE (N = 57 agriculteurs)



La figure 2 confirme la bonne vulgarisation du sujet (supports très clairs pour au moins 70 % des répondants), quel que soit le domaine PSE expérimenté. Une exception apparaît toutefois avec le groupe d'agriculteurs ayant travaillé sur la qualité de l'eau, où 73 % des répondants jugent cette partie seulement « moyennement claire » et 27 % « très claire ». Les retours ne précisent pas les critères d'insatisfaction des agriculteurs.

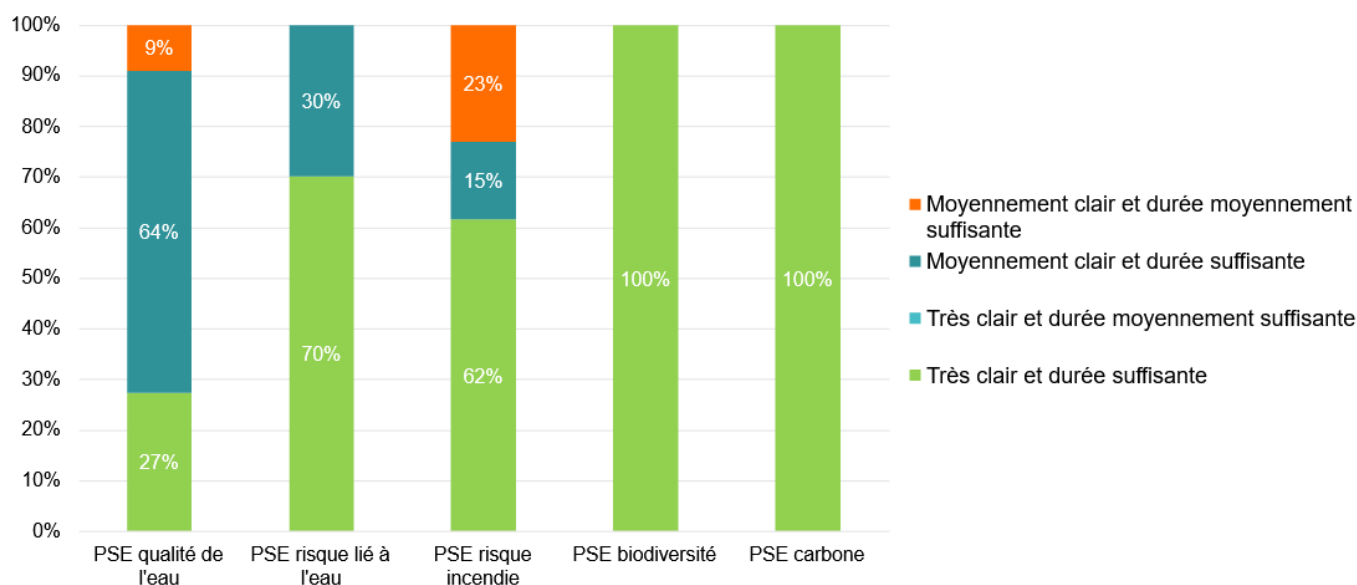


Figure 3. Appréciation de la qualité des supports de sensibilisation aux PSE par les agriculteurs pour chaque PSE expérimenté (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)

Au cours de cette séquence de sensibilisation, un témoignage d'agriculteur est intégré dans l'animation. Pour chaque domaine environnemental de PSE, la majorité des agriculteurs considère le témoignage comme "très clair" (57 % à 100 % selon les groupes). Tous les groupes affichent un taux de satisfaction sur le contenu et la forme du témoignage d'au moins 80 % à l'exception du groupe travaillant sur le PSE « risque incendie » qui atteint 57 %.

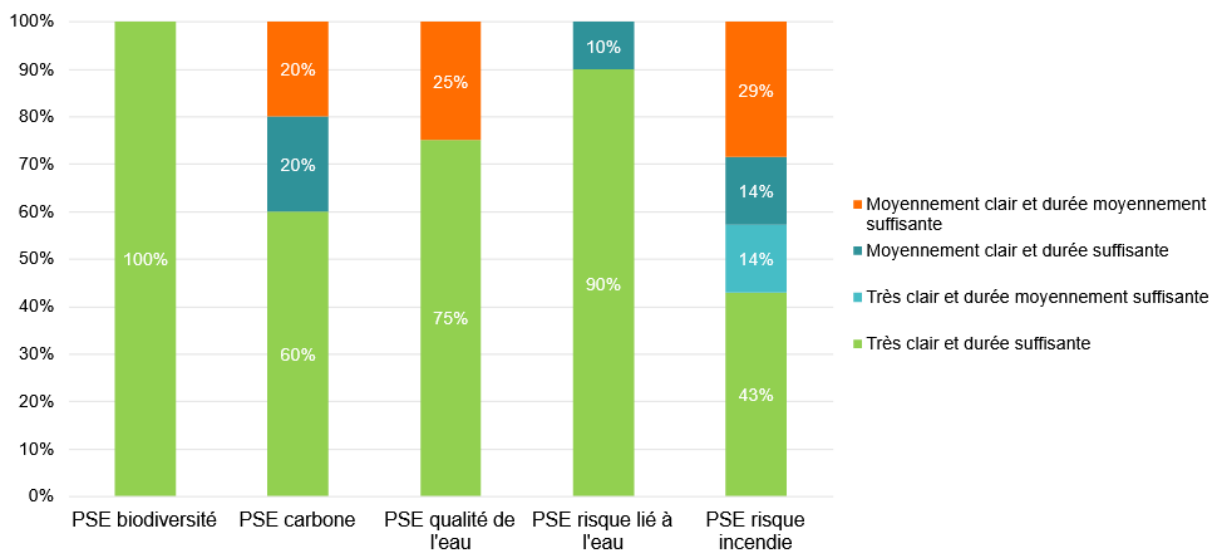


Figure 4. Appréciation de la qualité du témoignage par les agriculteurs pour chaque domaine environnemental testé (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)

2. Pertinence des contenus de la séquence d'acculturation aux PSE

L'introduction et les généralités sur les PSE sont jugées adaptées et de très bonne qualité par une majorité des répondants (60 %), tandis que près de 40 % jugent les contenus moyennement adaptés, mais de bonne qualité. Ces constats traduisent une bonne appropriation globale du dispositif.

Lorsque les agriculteurs expriment un avis mitigé sur la pertinence des contenus, la dimension nationale des supports, jugée déconnectée du contexte local, est évoquée. Il apparaît ainsi nécessaire de transposer au plus près des territoires et des contextes typologiques et réglementaires les ressources nationales. Cet axe d'amélioration est à retenir dans la perspective de nouvelles sessions de sensibilisation.

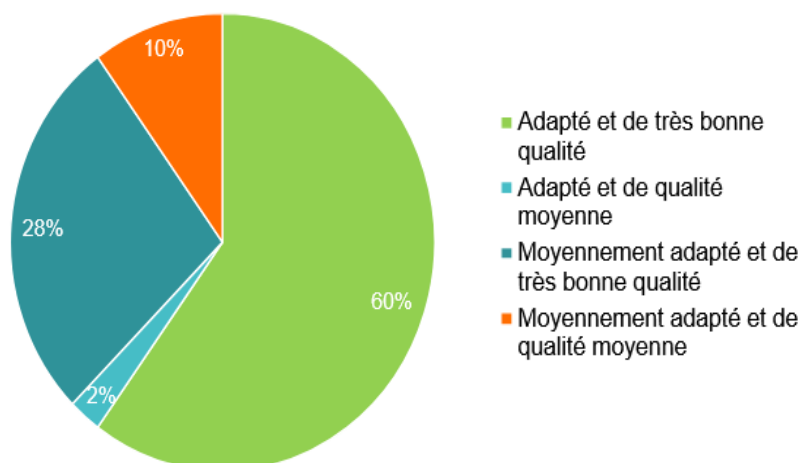


Figure 5. Appréciation de la qualité du contenu des supports de sensibilisation aux PSE (N = 40 agriculteurs)



Que ce soit pour le témoignage de l'agriculteur ou le contenu technique attendant au PSE testé, le PSE biodiversité et le PSE qualité de l'eau ressortent comme les contenus les mieux évalués (témoignage de l'agriculteur : respectivement 100% et 75% de satisfaction ; contenus techniques : respectivement 100% et 91% de satisfaction). **Les répondants confirment une bonne cohérence entre les contenus proposés et les attentes.**

Les PSE liés aux risques (eau et incendie) présentent des avis plus contrastés. Sur ces domaines environnementaux et particulièrement sur la thématique risque incendie, les contenus ont apporté une satisfaction modérée avec une part significative des répondants, qui considèrent les supports comme seulement moyennement adaptés ou de qualité moyenne (83 % pour le risque incendie et 58 % pour le risque lié à l'eau), soulignant des marges d'amélioration possibles.

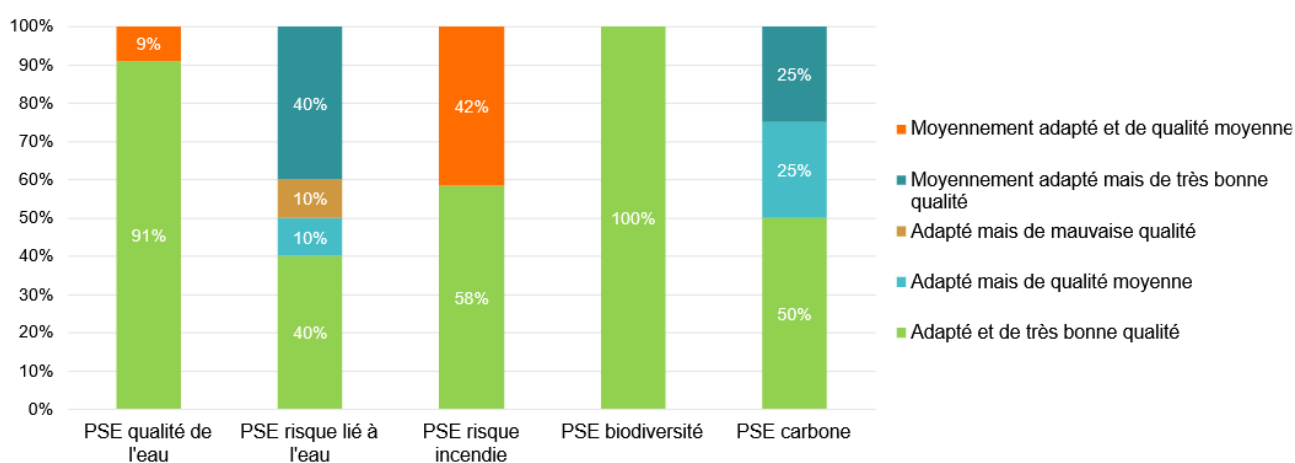


Figure 6. Appréciation de la qualité du contenu de présentation des PSE par les agriculteurs pour chaque domaine environnemental testé (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)

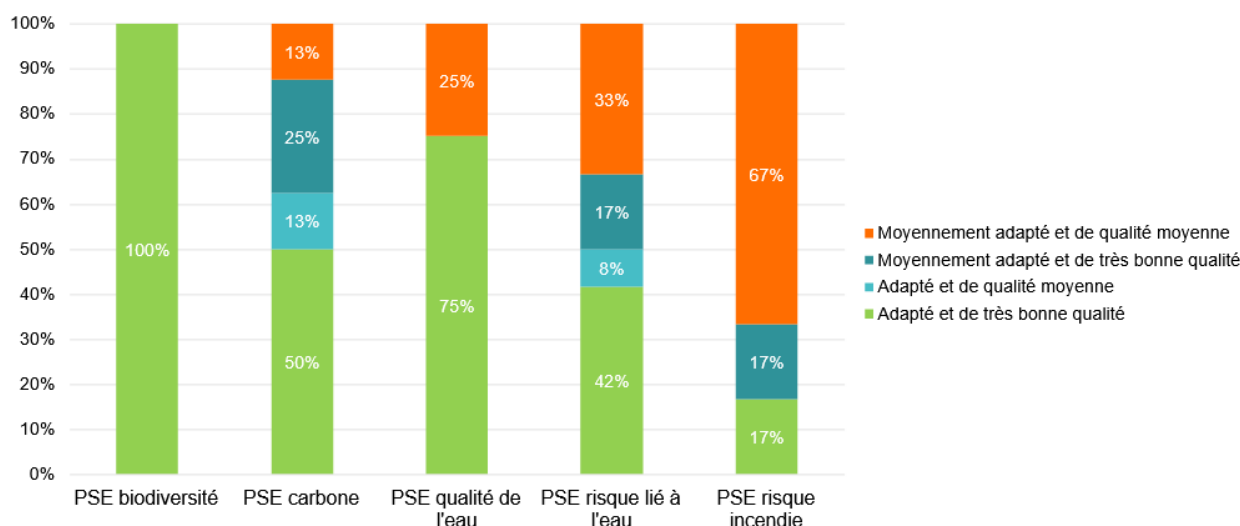


Figure 7. Appréciation de la qualité du contenu du témoignage par les agriculteurs pour chaque domaine environnemental testé (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)



La thématique du carbone obtient une appréciation correcte mais perfectible. Seulement la moitié des répondants jugent les ressources adaptées et de très bonne qualité. Ces résultats suggèrent un besoin de clarification et/ou d'enrichissement des contenus proposés pour certains agriculteurs. Là encore, le temps de préparation et d'adaptation des supports aux agriculteurs et au contexte local apparaît déterminant.

La pertinence des supports est globalement satisfaisante sur l'ensemble des animations réalisées, confirmant la cohérence des livrables avec les attentes de terrain. Toutefois, les résultats et la variabilité de ces derniers démontrent qu'une approche grande masse doit être relativisée.



La capacité de l'animateur dans sa préparation à vulgariser les discours, les ancrer dans le territoire et les adapter au contexte local sont des leviers pour assurer une animation qui apporte une pleine satisfaction aux agriculteurs.

3. Compréhension et l'acculturation des agriculteurs à l'issue de la séquence

Pour confirmer la bonne appropriation des notions qui encadrent les PSE par les agriculteurs, un quizz de connaissances a été réalisé. Les réponses témoignent d'une bonne appropriation des éléments de connaissances générales.

Pour la grande majorité du panel (au moins 80 %), les notions générales relatives aux PSE sont acquises avec des réponses souvent correctes ou partiellement correctes (figures 8 à 10). Dans les situations d'acquisition partielles, d'après les retours des animateurs, seules quelques précisions supplémentaires permettraient d'atteindre une maîtrise complète sur les généralités des PSE.

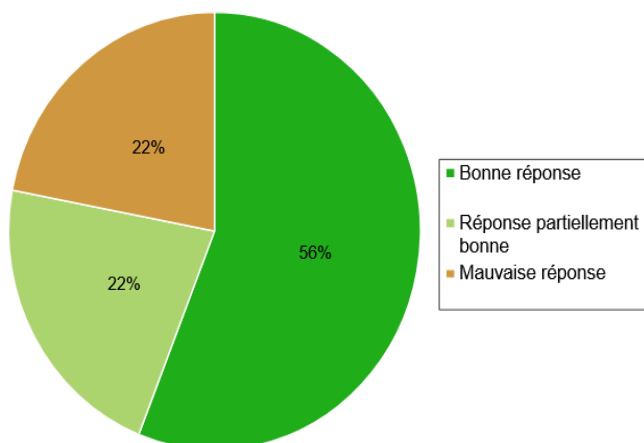


Figure 9. Niveau d'appropriation des répondants à la question « Quelles sont les différentes sources de financements possibles dans le cadre d'une contractualisation volontaire de PSE ? »

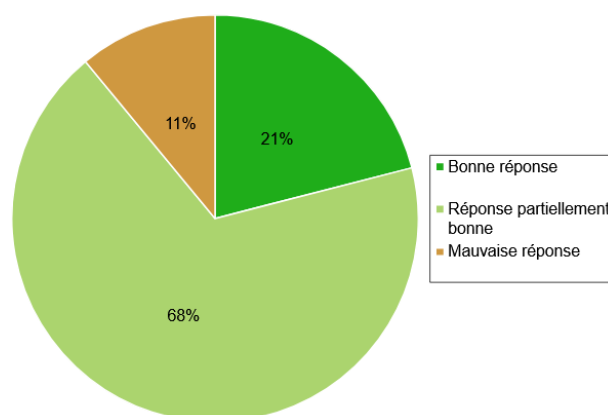


Figure 8. Niveau de compréhension des répondants à la question « Les contractualisations PSE engagent qui ? »

Les sources de financement du PSE sont des notions également assez bien assimilées à l'issue de la séquence (figure 9), avec 80 % des répondants qui ont assimilé totalement ou partiellement les notions à retenir. Les engagements de l'agriculteur dans une contractualisation

PSE sont eux aussi bien assimilés (figure 10 ; 83 % de réponses correctes ou partiellement correctes).

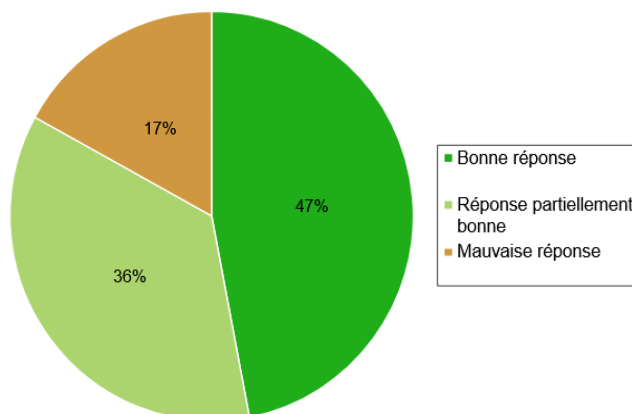


Figure 10. Niveau d'appropriation des répondants à la question « A quoi s'engage un agriculteur lors d'une contractualisation PSE ? »

Ces résultats démontrent que les supports pédagogiques de cette séquence sont en majorité de bonne compréhension, pédagogiques, d'un contenu technique satisfaisant ; et concourent à atteindre l'objectif d'appropriation des notions générales par les agriculteurs (concepts généraux assimilés totalement ou partiellement à 80 % au moins).

Une vigilance est toutefois à prendre en compte dans la préparation de la séquence : bien s'approprier ces ressources nationales et les adapter pour vulgariser les discours, assurer un ancrage territorial en les adaptant au contexte local (contexte agricole, réglementation, ...)

4. Adhésion des agriculteurs aux fiches mesures



Après avoir pris connaissance de l'ensemble des leviers d'action en faveur de l'enjeu environnemental considéré par l'atelier (biodiversité, qualité de l'eau, risques liés à l'eau, risques incendie et carbone), les agriculteurs ont pu exprimer leur adhésion à ces mesures d'action.

Au total, sur les 45 fiches mesures développées dans le projet, toutes thématiques confondues, 36 d'entre elles ont été traitées avec les agriculteurs. A noter que certaines mesures sont similaires à plusieurs enjeux environnementaux (biodiversité, qualité de l'eau, risques liés à l'eau, risques incendie et carbone) mais seront rédigées différemment selon l'enjeu.

Parmi les 36 fiches mesures analysées, **20 atteignent un taux d'adhésion des agriculteurs supérieur ou égal à 50 %**. Les mesures principalement concernées sont souvent des leviers d'action déjà maîtrisés techniquement par les agriculteurs (ex. *couverts végétaux, alternatives aux traitements phytosanitaires, implantations de haies/d'éléments arborés ou herbacés*) ou nécessitant une faible évolution des pratiques (*préserver la faune sauvage, gestion des prairies*).

Pour les 16 autres fiches (taux d'adhésion inférieur à 50 %), les actions à engager concernent principalement l'aménagement des terrains de l'exploitation et la thématique eau (ex. *aménager des*

mosaïques parcellaires, aménager des zones humides artificielles, aménager et entretenir les mares, gérer les inter-rangs, préserver les habitats naturels remarquables, maintenir et gérer durablement les prairies, parcours et friches).

La figure 11 met en évidence **une diversité de freins évoqués par les agriculteurs pour justifier de la non-adhésion aux leviers d'action**. Ces freins sont très hétérogènes selon le type de PSE étudié. Toutefois, hiérarchiquement, les principaux freins retenus, tout type de PSE confondus, sont la :

- Non-adaptation des systèmes de productions,
- Contrainte économique sur la ferme (moyens à mobiliser, incidence sur la productivité),
- Difficulté de mise en œuvre et d'adaptation au territoire.

Ces limites concernent l'ensemble des PSE avec une influence plus ou moins marquée.

Ils justifient que le consentement à recevoir soit souvent élevé en retour et constitue un levier décisionnel (compensation de la crainte économique) ainsi que le besoin d'intégrer dans les dispositifs PSE une part d'accompagnement technique.



A l'inverse, pour les PSE de lutte contre les risques climatiques (incendie ou eau), le frein d'adaptation territoriale est peu cité. Pour les agriculteurs, les mesures d'actions sont cohérentes avec leurs territoires. C'est, dans ces cas, plutôt la maîtrise des leviers d'actions et l'incertitude sur les impacts économiques qui sont relevées. L'action de réduction du risque incendie suscite une meilleure adhésion des groupes aux leviers (76 % ; 3 agriculteurs sur 4 sont plutôt favorables à la pratique) en comparaison avec le risque lié à l'eau (51 %). La pression des incendies dans les territoires d'études, ces dernières années, pourrait être une hypothèse qui justifie cette différence.

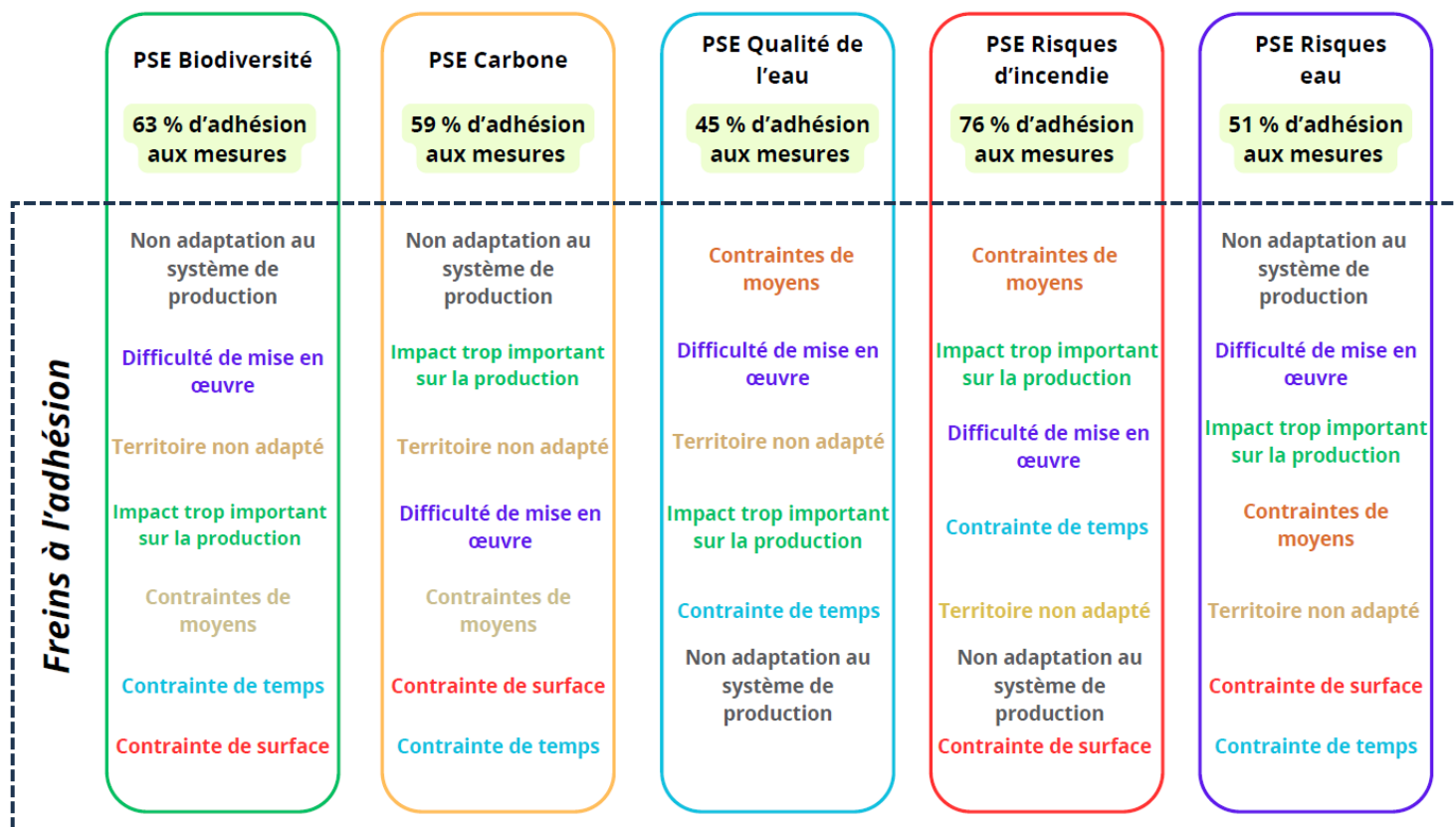


Figure 11. Niveau d'adhésion aux mesures PSE étudiées et principaux freins identifiés en cas de non-adhésion (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)



Les services associés au carbone et à la biodiversité ont un taux d'adhésion moyen aux mesures similaires (60 %). Pour ces deux services, la hiérarchisation des freins est plutôt similaire avec une influence mineure des freins liés au temps et aux surfaces. En revanche, l'incidence est majeure de la cohérence entre les actions et les systèmes d'exploitation est majeure pour conserver une performance économique (limiter les coûts de production, sécuriser la productivité et les débouchés).



L'enjeu qualité de l'eau est celui qui atteint de taux d'adhésion aux leviers le plus faible : 45 % seulement ; soit moins de 1 agriculteur sur 2. A la différence des autres PSE, le système de production n'est pas un enjeu pour les agriculteurs. Leurs difficultés sont centrées sur l'influence des moyens à mobiliser et une mise en œuvre efficace des pratiques (difficultés de mise en œuvre et territoire parfois inadapté).

Afin de renforcer l'adhésion des agriculteurs aux mesures, il convient de travailler avec eux pour lever leurs freins : adapter les mesures aux systèmes existants, réduire les contraintes matérielles et organisationnelles, et renforcer l'accompagnement technique et financier.

Les retours d'expériences montrent une adhésion globalement favorable des agriculteurs aux mesures déjà intégrées ou facilement compatibles avec leurs pratiques, tandis que celles liées à l'aménagement des exploitations et à la gestion de l'eau rencontrent davantage de réticences.

Une diversité de freins à l'adhésion est partagée par les agriculteurs. Chaque PSE présente une hiérarchie différente confirmant que le PSE doit être un dispositif localisé et cohérent avec le territoire. Toutefois, la hiérarchisation présente des enjeux similaires (cohérence avec les systèmes de productions, contrainte économique et soutien à la mise en application).

Pour améliorer l'adhésion, il apparaît donc essentiel d'ajuster les dispositifs ou les mesures d'action aux systèmes de production locaux (1) tout en intégrant de l'accompagnement technique (2 - quand c'est nécessaire) et financier (3) des exploitants lors de la contractualisation d'une mesure PSE.

20 mesures sur les 36 proposées atteignent un taux d'adhésion par des agriculteurs supérieur à 50% (tout type de PSE confondus)



Figure 12. Taux d'adhésion des agriculteurs par mesures proposées pour tout domaine environnemental testé (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)

5. Acceptabilité des agriculteurs aux fiches mesures



Afin d'évaluer l'acceptabilité des agriculteurs à engager des leviers d'action, le passage à l'acte a été étudié (pour les leviers d'action auxquels ils ont adhéré).

L'acceptabilité de mise en œuvre des leviers d'action a été estimée dans un premier temps au regard de la contrainte que représentent les mesures PSE. Sur un panel de 23 leviers d'actions travaillés (figure 14), le niveau de contrainte pour la mise en œuvre des leviers, sans ajustement quelque qu'il soit, est :

- **Non contraignant** pour 6 mesures (26 % ; PSE biodiversité et risque incendie).
- **Peu contraignant** pour 3 mesures (13 % ; PSE Qualité de l'eau),
- **Moyennement contraignant** pour 11 mesures (48 %)
- **Très contraignantes** pour 3 mesures (13 % ; PSE Qualité de l'eau).



Seuls 5 leviers d'actions (associés au PSE biodiversité) sont **non contraignants pour au moins 90 % des répondants**. Les PSE risque incendie et biodiversité sont ceux qui obtiennent les meilleurs taux d'acceptabilité des mesures. La pression de l'enjeu (incendie) ou la simplicité d'intégration des leviers dans le parcellaire ou les pratiques peuvent justifier ces avis.

A l'inverse, les autres PSE (Carbone, qualité de l'eau et risque lié à l'eau) ont des leviers d'actions souvent **jugés moyennement contraignants à très contraignants**. Le niveau de contrainte trouvant les mêmes facteurs d'explication que les freins à l'adhésion développés précédemment (incidence sur la résilience économique de la ferme).



Ces niveaux de contrainte perçus par les agriculteurs justifient que le consentement à recevoir ait une logique différente (figure 13).

- **Lorsque les mesures sont jugées non ou peu contraignantes.** Une recherche d'équilibre économique, par rapport à la variation induite par la mise en œuvre des leviers sur la situation économique de la ferme, est visée pour la moitié des agriculteurs (53 %). Dans le cas où le niveau de contrainte est perçu comme majeur, l'acceptation d'une compensation économique équilibrée avec les coûts induits est plus rare (seulement 10 %).
- A l'inverse, quel que soit le niveau de contraintes perçu des mesures, le consentement à recevoir intègre une volonté de plus-value économique (respectivement 47 % et 90 %) pour la reconnaissance du résultat du service rendu en complément de la compensation des coûts de mise en œuvre induits, et du risque associé pour la ferme par le financeur.

En ce sens, 20 % des répondants ont proposé des prix de contractualisation d'une mesure PSE supérieurs à ceux indiqués par les fiches mesure du projet.

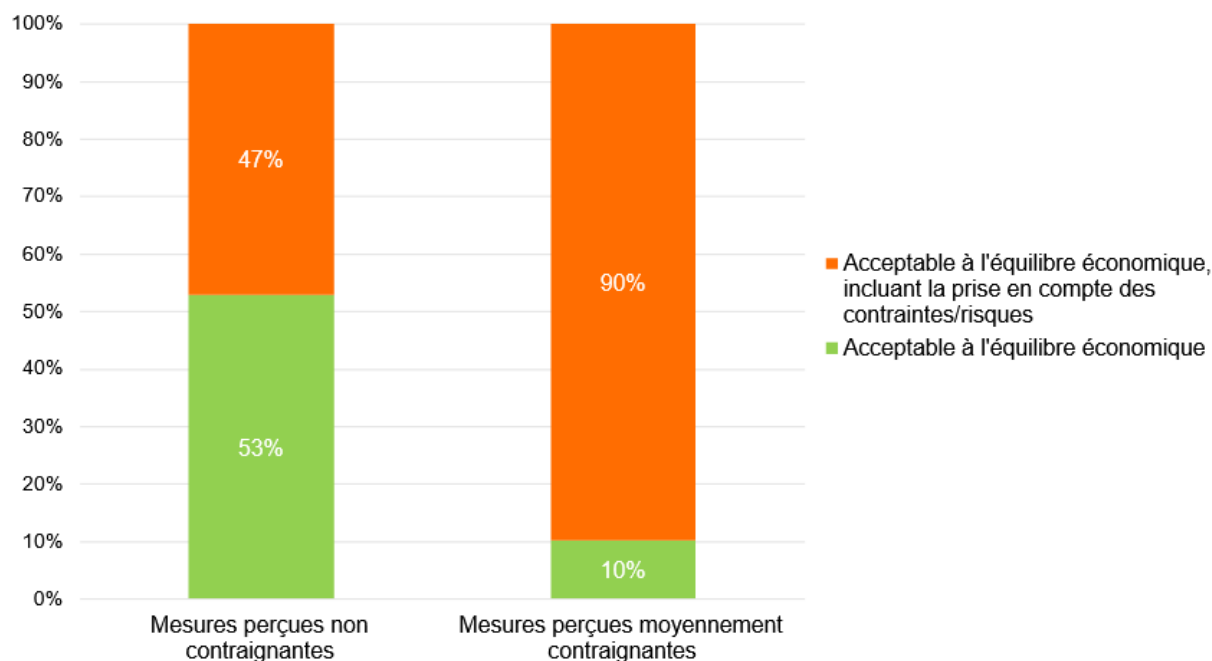


Figure 13. Acceptabilité des mesures selon la prise en compte des coûts et des risques pour tout domaine environnemental testé (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)

L'engagement concret de la mise en œuvre des leviers est souvent remis en cause par les agriculteurs bien qu'ils adhèrent au bienfondé de la démarche. Les freins techniques à la mise en œuvre et le risque économique pour la structure agricole suggèrent que les agriculteurs pourraient ne pas accepter de contractualiser une mesure PSE par crainte du risque pris en lien avec des systèmes de production parfois non adaptés, ou face à un contexte territorial plus contraignant.

Les facteurs qui permettraient de favoriser l'engagement des agriculteurs pourraient être l'accompagnement des mesures PSE les plus exigeantes par un soutien technique ou par des compensations financières plus forte que celles proposées.

Si plusieurs leviers d'action PSE sont jugés acceptables par les agriculteurs, leur mise en œuvre concrète reste largement conditionnée par le niveau de contrainte et le risque économique perçu. Les attentes en matière de rémunération traduisent un besoin de sécurisation financière et technique, en particulier pour les mesures les plus exigeantes, afin de favoriser l'engagement durable des agriculteurs dans les PSE.

Ces freins sont les mêmes que ceux de l'adhésion mais interviennent à des moments de réflexions différents et sont perçus comme plus contraignants dès lors que l'adhésion idéologique n'est pas levée.

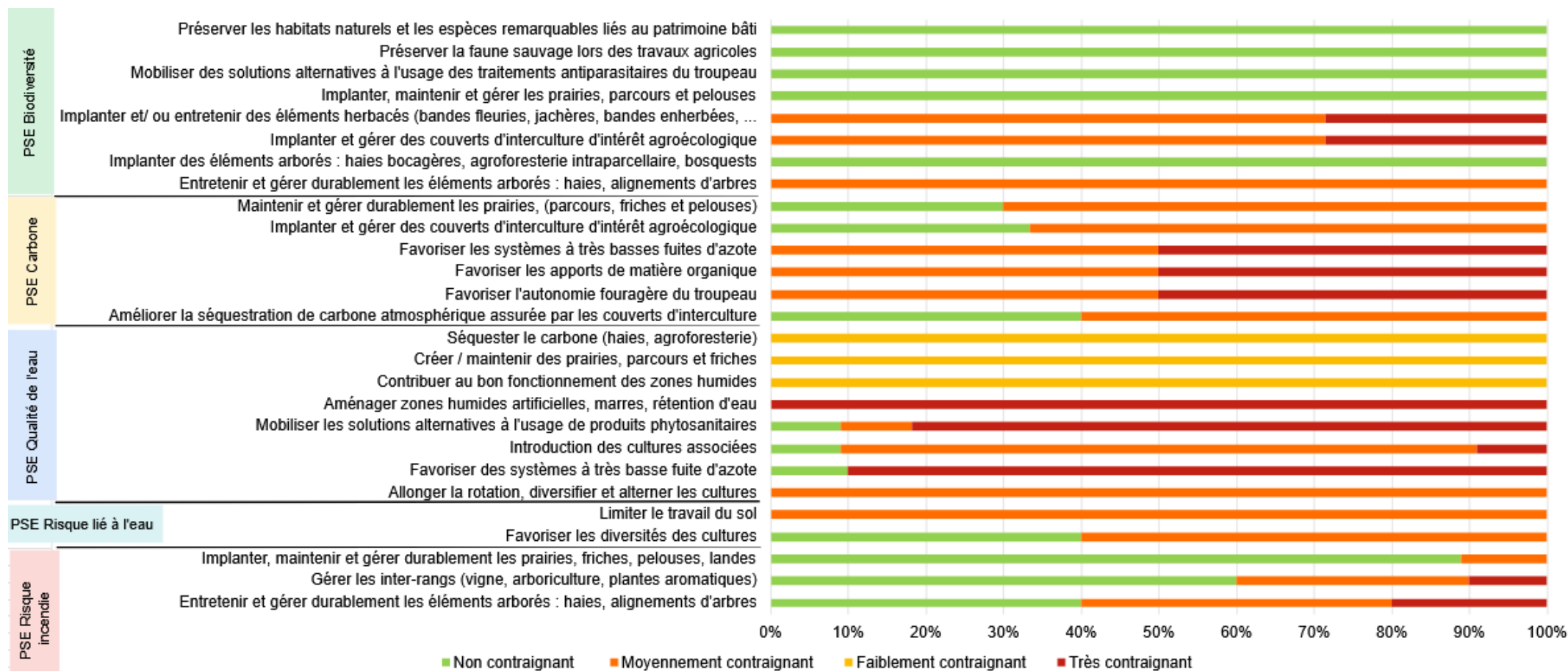


Figure 14. Niveau de contrainte estimé, par mesures proposées, pour tout domaine environnemental testé (biodiversité, carbone, risques liés à l'eau, risques liés aux incendies, qualité de l'eau)

6. Conclusion

Ces ateliers de co-construction auxquels ont participé près d'une centaine d'agriculteurs - de secteurs géographiques et typologies d'exploitations variés – mettent en évidence des supports clairs, compréhensibles et pédagogiques pour la phase de sensibilisation au PSE. Le contenu technique est également satisfaisant et concourt à atteindre l'objectif d'appropriation des notions générales par les agriculteurs. Une vigilance reste cependant nécessaire : bien adapter ces ressources nationales aux contextes territoriaux et aux réglementations locales.

La mise en œuvre des leviers d'actions suscite souvent une adhésion encourageante de la part des agriculteurs conscients des enjeux territoriaux. L'adhésion aux leviers est d'autant plus favorisée que les changements de pratiques font l'objet d'accompagnements techniques ou de communications depuis plusieurs années. En revanche, celles associées à des contraintes réglementaires, un besoin d'accompagnement et pouvant induire des pertes économiques sont les moins retenues.

Au-delà de l'adhésion aux leviers d'action, la mise en œuvre concrète est souvent remise en cause par les agriculteurs. Les freins évoqués précédemment ainsi que les risques perçus pour la structure agricole freinent les agriculteurs à s'engager dans une contractualisation PSE par crainte du risque pris sur leurs systèmes de production (contexte territorial plus contraignant, crainte d'une gestion administrative chronophage, crainte de perte de production et de revenu).

Cependant, les agriculteurs identifient les leviers qui pourraient permettre de trouver un compromis et ainsi faciliter leur engagement :

- Bénéficier d'accompagnements techniques sur les mesures les plus contraignantes ;
- Augmenter la compensation financière en cas de prise de risque significative (pertes économiques par rapport au système en place et vulnérabilité de résultats du levier associés à des facteurs externes à la structure agricole).

Les leviers d'adhésion et d'engagement sont les mêmes mais interviennent à des moments de réflexions différents et sont perçus comme plus contraignants dès lors que l'adhésion idéologique n'est pas acquise.

Ces résultats confirment la pertinence du projet CAP'PSE, soulignant l'importance d'un accompagnement renforcé et d'une adaptation des mesures aux réalités des exploitations pour favoriser les démarches PSE.

CAP'PSE

FAIRE DE L'AGROÉCOLOGIE
DES ÉCO-SERVICES À BÉNÉFICES RÉCIPROQUES



CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CAP'PSE



EMP-ID:000000

EXPIRE DATE:
31 / 12 / 2025

Projet REFLEX

2 ans

01/2024 à 12/2025

26 chambres
engagées



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Liberté
Égalité
Fraternité

